



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE  
PRIVÉS NON LUCRATIFS



## JOURNÉE NATIONALE DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS

### 4<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DES ADMINISTRATEURS

# Nos organisations privées non lucratives au sein de l'économie sociale et solidaire : enjeux et perspectives

Associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de prévoyance,... : toutes les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales qui adhèrent à la FEHAP ont en commun leur identité privée non lucrative. De plus en plus souvent elles s'identifient aussi comme appartenant à l'économie sociale et solidaire. C'est véritablement une dimension identitaire nouvelle : se reconnaître et être reconnu comme un acteur à part entière de la vie économique.

A l'heure de la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire à travers un ministère dévolu et une loi à venir, à l'heure où cette économie prend pied dans la Banque Publique d'Investissement, ce sont de nouvelles perspectives qui s'ouvrent mais aussi des questions qui nous sont posées.

Concilier une vocation sociale et une vocation économique ne va pas de soi. Cheminer d'un projet associatif, qui implique les personnes et qui parle de l'importance de la personne, vers un modèle économique n'est pas sans embûches...

Nos ambitions et nos responsabilités sociales et territoriales, en direction des publics que nous soignons, accueillons, accompagnons, aidons, constituent les fondements de nos organisations et de nos activités. Mais comment mesurons-nous leur impact ?

Et qu'en est-il de notre identité économique ? « *Entreprises* » de personnes et non pas de capitaux, quel langage économique parlons-nous ? Quels sont les enjeux de l'économie que nous portons ? Comment articulons-nous notre évolution dans un système concurrentiel et nos liens avec les financements publics ? Et aussi comment construisons-nous du social et du solidaire dans la manière de travailler et de créer de la valeur ?

Être partie prenante de l'économie sociale et solidaire nous oblige. Ce sont de nouveaux cercles vertueux qu'il nous faut envisager, notamment en identifiant mieux nos résultats, nos apports, nos vertus et ce sur de multiples plans indissociables, en premier lieu notre impact social et économique.

Ainsi, si d'évidence nous sommes une composante de l'économie sociale et solidaire, cette journée de formation vise à regarder nos organisations en adoptant ce nouveau point de vue afin de mieux (re)connaître cette appartenance mais aussi de mesurer ce qu'elle signifie pour nos organisations à de multiples niveaux.

Alors pourrions-nous affirmer la singularité de nos organisations et les principes et qualités qui nous structurent au sein de ce vaste ensemble qu'est l'économie sociale et solidaire, et plus généralement au sein de la vie sociale et économique.

**A Paris, Maison des Arts et Métiers**  
**Le mercredi 27 mars 2013**

La journée nationale de formation des administrateurs se déroule le lendemain de  
l'Assemblée Générale statutaire de la FEHAP

# PLAN D'ACCÈS

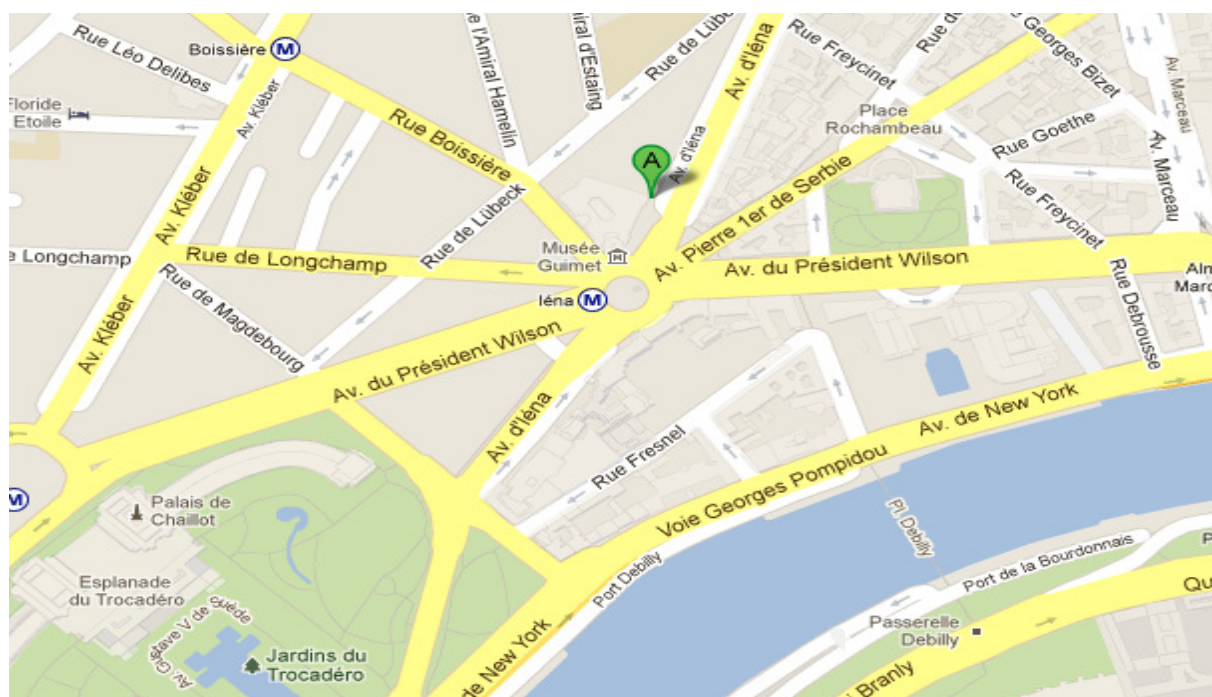


## Maison des Arts et Métiers

9 bis, avenue d'Iéna, 75016 PARIS

Métro ligne 9 - station IÉNA

Hôtels : [www.parisinfo.com](http://www.parisinfo.com)



Journée nationale  
de formation  
des administrateurs

# NOS ORGANISATIONS PRIVÉES NON LUCRATIVES AU SEIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : ENJEUX ET PERSPECTIVES



**Date :**  
Mercredi 27 mars 2013

**Durée :** 1 jour

**Horaires :**  
De 9h00 à 17h15

**Coût :** 298 € / participant

## Publics

Présidents et administrateurs des associations, fondations, mutuelles et organismes de prévoyance adhérents à la FEHAP, éventuellement accompagnés de leurs directeurs

## Intervenants

- Henri NOGUES, économiste
- Jean-François DRAPERI, sociologue (CESTES/CNAM)
- CJDES
- Expert, collectif SSIG
- Fondation CHORUM

## Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques
- travaux en sous groupes
- illustrations à partir du terrain
- échanges et mutualisation

## Lieu

**Maison des Arts et Métiers**  
9 bis, avenue d'Iéna  
75016 PARIS

## OBJECTIFS

- **Mieux comprendre** ce qu'est l'économie sociale et solidaire et identifier la place et la singularité de nos organisations sanitaires, sociales et médico-sociales privées non lucratives dans cet univers
- **Analyser** le sens économique de l'activité dans un contexte associatif non lucratif
- **Identifier** les ressorts d'une économie subordonnée à une finalité humaine et repérer les atouts et les risques des influences réciproques entre économique et social

## CONTENU

### Le contexte

La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire dans notre société du 21<sup>ème</sup> siècle : un enjeu de nature politique

Lier l'économie et le social : une ouverture vers l'avenir et vers l'être humain dans un mode globalisé et bouleversé

### L'économie sociale et solidaire : aspects sociologiques et historiques

Définitions : la nature des entités et leur objet

Histoire et actualité de l'ESS : philosophie, valeurs et principes ; permanence d'un modèle

Importance et diversité du secteur de l'ESS en France ; les différentes formes de gouvernance démocratique et de participation des parties prenantes ; la question de la (non) lucrativité

Les enjeux et débats autour de la délimitation du périmètre de l'ESS

L'entrepreneuriat social : un nouveau concept ?

### L'économie sociale et solidaire : la dimension économique

L'activité économique de l'ESS en France : croissance du secteur, emploi, développement local, création de valeur

Le positionnement de l'économie sociale et solidaire dans une économie plurielle de marché ; les spécificités du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif

Les interactions avec l'économie « classique »

La structure de production et la taille de nos organisations

Les pistes de réflexion apportées par nos voisins européens et outre-Atlantique

Des financements publics et un champ concurrentiel :

– Les relations entre ce domaine d'activité et les pouvoirs publics (local, national)

– Les spécificités de l'ESS dans le champ de la concurrence ; les systèmes de concurrence et leurs règles du jeu

– Le contexte européen : les services sociaux d'intérêt général (SSIG) ; la Social Business Initiative

La diversification des sources de financements

### Des pistes de travail

Au croisement de l'économique, du social et du solidaire : mesurer les résultats

– la contribution de nos organisations à des objectifs collectifs : cohésion sociale, réduction des inégalités, affirmation de nouveaux droits, etc.

– la mesure de la création de valeurs humaines, démocratiques, de développement territorial, de participation des salariés, etc.

Les nouvelles formes d'organisation

La complémentarité des identités « privé non lucratif » et « économie sociale et solidaire » : perspectives, risques et conditions

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**  
01.53.98.95.03 / [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)



# CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011

---

## Inscription

---

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

## Tarif des formations « INTER<sup>1</sup> »

---

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

## Annulation ou report du fait du centre de formation

---

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

## Annulation du fait du stagiaire

---

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

### Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

### Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

## Facturation

---

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

## Formation en « INTRA »

---

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

## Responsabilité

---

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

## Litige

---

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

<sup>1</sup> Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.



À retourner par mail à [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr) ou par fax au 01 53 98 95 02  
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

**Intitulé du stage : Nos organisations privées non lucratives au sein de l'économie sociale et solidaire :  
enjeux et perspectives**

**Date : mercredi 27 mars 2013**

**Lieu : Maison des Arts et Métiers - 9 bis, avenue d'Iéna - 75016 PARIS**

**Coût du stage : 298 € / personne**

**Les coordonnées de l'établissement :**

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

**Les stagiaires**

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

**Règlement**

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

**Conditions générales de prestations de formation**

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

**Le :** **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE  
**PRIVÉS NON LUCRATIFS**

---

**CENTRE DE FORMATION FEHAP**

**179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

**Tél. : 01 53 98 95 03 - Fax : 01 53 98 95 02**

**Mail : [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)**

**Site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr) - rubrique « Formation »**

**N° de déclaration d'activité : 11 75 02 41 075**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER.**